



FICHE D'INSCRIPTION SÉJOUR DE VACANCES
Printemps 2012

Date et heure de réception	
N° de dossier	Attente

Séjour «Poney ou mini-moto à Argueil»
à destination des 6/9 ans

Du 14 au 21 avril 2012

Dépôt des dossiers d'inscription complets dans les
accueils des mairies à partir du

Mercredi 15 février 2012

1 dossier à remplir par enfant.

Le nombre de places proposées pour chaque séjour
étant limité, les inscriptions seront donc retenues
par ordre d'arrivée.

Hôtel de ville
01 41 19 83 00

Coordonnées de l'enfant à compléter en lettres capitales

Garçon : Fille : Âge :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Né(e) le :/...../..... Nationalité:
(en cas de séjour à l'étranger)

Adresse complète :

.....

- S'agit-il du 1^{er} séjour de l'enfant en séjour de vacances ? oui non
- Choix de l'enfant ? poney mini-moto
- L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? oui non

Coordonnées du représentant légal à compléter en lettres capitales

Nom du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Il s'agit du : Père : Mère : Tuteur :

Adresse complète :

Téléphones : domicile : mobile : pro :

Adresse e-m@il :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

■ Nom et prénom : Lien avec l'enfant :

Téléphones journée/soir :

■ Nom et prénom : Lien avec l'enfant :

Téléphones journée/soir :

NOTICE EXPLICATIVE

TARIFS ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Le montant du séjour est calculé en fonction du quotient familial de la famille.

ASSURANCE

Nous vous conseillons de souscrire **un contrat d'assurance pour votre enfant**, couvrant les dommages corporels auxquels l'exposent les activités auxquelles il participe (type assurance extrascolaire).

TRAITEMENTS MÉDICAUX EN COURS – FRAIS ENGAGÉS

En cas de traitement médical à poursuivre pendant le séjour, nous vous demandons de bien vouloir en faire part à l'un des animateurs au départ et veiller à placer dans la valise l'original de l'ordonnance, ainsi que le traitement de votre enfant pour toute la durée du séjour, dans son emballage d'origine marqué au nom et prénom de l'enfant. En l'absence de ce document, le traitement de votre enfant ne pourrait être poursuivi.

Les frais médicaux sont à la charge des familles. Au retour de vos enfants, vous recevrez une demande de paiement des frais engagés pendant le séjour (pour les détails et les remboursements, se référer au règlement).

CONDITIONS D'ANNULATION

■ Après dépôt du dossier, sans demande d'annulation écrite adressée au service organisateur, la totalité du séjour reste due.

1. Si la demande est adressée au service organisateur un mois avant la date du début du séjour, aucun frais ne sera facturé à la famille ;
2. Si cette demande intervient 15 jours avant la date du début du séjour, 10% de la participation demandée à la famille resteront dus à la commune ;
3. Si cette demande intervient dans la semaine précédant la date du début du séjour, 50% de la participation demandée à la famille resteront dus à la commune ;
4. Si cette demande intervient à compter du jour du début du séjour, aucun remboursement n'aura lieu

■ Tout séjour entamé reste dû.

■ En cas de présentation avant le jour du début du séjour, d'un certificat médical mentionnant qu'il est impossible au jeune d'y participer pour raison de santé, l'inscription ne fera pas l'objet d'une facturation.

■ Tout participant aux séjours de vacances qui fera preuve d'un comportement incompatible avec les règles de vie en collectivité, fera l'objet d'un rapatriement disciplinaire. Les frais relatifs au renvoi du participant sont à la charge de la famille, sans aucune possibilité de remboursement des frais de séjours (cf règlement en annexe)

ENGAGEMENT DES PARENTS

(cochez les cases pour accord.)

Je soussigné (e), nom : prénom :

- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement* et les conditions générales de participation au séjour qui m'ont été remis lors de l'inscription de mon enfant ;
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités sportives proposées ;
- certifie exacts les renseignements mentionnés dans ce dossier ainsi que les photocopies transmises aux services municipaux et m'engage à informer l'administration de tout changement de situation qui surviendrait avant le départ.

Date :

Signature :

* Règlement disponible à l'accueil des mairies et téléchargeable sur www.bois-colombes.com

PIÈCES À FOURNIR

Les cases grises sont réservées à l'administration.

- Le dossier d'inscription, dûment complété et signé
- La fiche sanitaire, avec photo, dûment complétée et signée
- La photocopie de l'attestation de la carte vitale ou CMU
- La photocopie du carnet de santé (avec vaccinations notifiées sur la fiche sanitaire).....
- Certificat de non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives

Si votre enfant n'est pas inscrit aux activités du pôle Éducation pour l'année 2011/2012, vous devez fournir également :

- La photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- La copie de l'avis d'imposition 2010 recto/verso des 2 parents
- L'attestation de moins de trois mois des allocations mensuelles versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour chacun des membres du foyer ayant l'(les) enfant(s) à charge.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

FICHE DE RETOUR DE L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

Cochez la case correspondant à votre situation et complétez l'autorisation s'y référant.

- Cas n°1 : vous serez présent au retour de l'enfant
- Cas n°2 : vous ne serez pas présent au retour de l'enfant.
Vous autorisez une autre personne, munie de sa carte d'identité, à venir chercher l'enfant en remplissant l'autorisation ci-dessous :

<p>Je soussigné(e), Mme, M.....</p> <p>responsable légal de l'enfant susnommé, autorise la personne ci-dessous</p> <p>Mme, M.</p> <p>à venir chercher mon enfant lors de son retour de séjour.</p> <p style="text-align: right;">Signature :</p>
